

MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Cloridorme tenue le 12 mai 2014 à 19h30 à l'Hôtel de ville de Cloridorme.

SONT PRÉSENTS: MM: Marcel Mainville
 Denis Fortin
 Patrick Simony
 Valère Huet
 Stéphane Fournier
Mme Nathalie Francoeur

Absence : aucun

Étaient également présentes Mesdames Marie Dufresne, directrice générale et Léona Francoeur sec.adjointe, de même que Yvan Pruneau, chef pompier et ins. adjoint.

2- ouverture de la séance

Son honneur le maire, madame Jocelyne Huet, constatant qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

3- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution #122-05-14

Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour tel que présenté soit et est adoptée.

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Ouverture de la séance
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3.2 : Présentation des États Financiers
- 4- Adoption du procès-verbal du mois d'avril

5- Correspondance du mois (**pour votre information- comprend toute la correspondance que l'on reçoit**)

5.1 résolutions de la correspondance

5.1 Entériner la résolution # 121-05-14 Adoption du règlement 2014-03; dérogations mineures

5.2 Chevaliers Colomb : Demande de don

5.3 Esdras Mainville- Gala Méritas

Gilles Chouinard	Mise en demeure
CSST	Sommes versées Langlais, Côté, etc..
CSST	Informations activités construction
France Simard DEC	Date pour déposer demandes est le 6 juin
Finances Quebec	Dernière tranche Politique Familiale
Assemblée générale	Gaspésie : Val d'Irène 28/05/14
Simon Bélanger	Pour votre information
Mélanie Gingras	Rénovation cadastrale
Pascal Gagnon	Rencontre 11 juin à Gaspé au coût de 45.00\$ pour utilisation
SADC	Patrimoine maritime mardi le 13 mai a Rivière-Renard de 17h à
Invitation	Économie sociale mercredi 28 Mai à L'Anse-a-Beaufils
Journée de la Culture	Invitation à participer journée de la culture les 26-27 et 28 /09
Chevaliers Colomb :	Demande de don
Corps de Cadet	Invitation Gros-Morne 24 mai
CREGIM	Renouvellement ????
École Esdras Minville	Demande de dons

6-- rapport du conseil, et suivi des procès verbaux

7- Présentation des comptes payés

8- Présentation des comptes à payer

9- Résolutions et règlements:

- 9.1 : engagement des employés saisonniers (voir liste des travaux)
- 9.2 : autorisation déplacement conseiller (Gde-Vallée le 23/04)
- 9.3: autorisation pour Yvan- symposium incendie carleton
- 9.4 : achat asphalte froide et voirie- produits du terroir (boutique)
- 9.5 : éco-centre ouverture- employé- directives
- 9.6 : semaine embellissement du 2 au 6 juin
- 9.7 : offre d'emploi pour boutique (adoption comité de sélection)
- 9.8 : adoption du règ. Fonds de roulement
- 9.9 : dossiers et rapport présentés par Marielle

9.10 : soumission aménagement paysager- acceptation
9.11 : demande camp de jour Gde-vallée (voir courriel)

10- Rapport de l'inspecteur municipal
11- Rapport du chef pompier
12-Période de questions
13-Clôture de la séance

- a) App. Respiratoires vérification
- b) Dérogations mineures décision du CCU
- c) Pénélop- montage vidéo

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS

Résolution # 123-05-14

Approbation du procès-verbal de la
séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 14 avril 2014

Chaque membre du conseil ayant reçu le
procès-verbal de la séance ordinaire du
conseil municipal tenue le 14 avril
2014, au moins vingt-quatre heures avant
cette séance, la secrétaire est
dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE DENIS FORTIN
CONSEILLER, IL EST RÉSOLU que le procès-
verbal de la séance ordinaire du conseil
municipal tenue le 14 avril 2014 est
approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5- CORRESPONDANCE DU MOIS

5.1 Résolution # 124-05-14

Entériner la résolution # 120-05-14

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Cloridorme
entérine la résolution # 120-05-14.

Résolution # 120-05-14

Adoption du règlement # 2014-03

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE
CONSEILLER IL EST RÉSOLU l'adoption du
règlement # 2014-03 :

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLORIDORME

RÈGLEMENT # 2014-03

**RÈGLEMENT PORTANT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES AUX
RÈGLEMENTS DE ZONAGE ET DE LOTISSEMENT.**

ATTENDU que le conseil municipal a mis en place un
comité consultatif en urbanisme pour pouvoir remédier
à certains problèmes mineurs;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a
régulièrement été donné à la session régulière du
conseil municipal, tenue le 10 mars 2014.

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par Monsieur MARCEL
MAINVILLE conseiller

ET IL EST EN CONSÉQUENCE ORDONNÉ ET STATUÉ PAR
RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE # 2014-03 ET CE
CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

ARTICLE . 1- TITRE

Le présent règlement porte le titre de "REGLEMENT
NUMERO 2014-03 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES AUX
REGLEMENTS DE ZONAGE ET DE LOTISSEMENT".

ARTICLE . 2- BUT DU REGLEMENT

Le but du présent règlement est de permettre une
certaine souplesse dans l'application des règlements
de zonage et de lotissement et ce, afin d'éviter que
ne soit porté de sérieux préjudices aux requérants de
permis.

ARTICLE . 3- ZONES OU UNE DÉROGATION MINEURE PEUT
ETRE ACCORDÉE

Une dérogation mineure peut être accordée dans toutes
les zones prévues par le règlement de zonage.

ARTICLE. 4- DISPOSITIONS POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE
DÉROGATION MINEURE

Toutes les dispositions des règlements de zonage
et de lotissement autres que celles relatives à
l'usage et à la densité d'occupation du sol peuvent
faire l'objet d'une dérogation mineure.

ARTICLE. 5- TRANSMISSION DE LA DEMANDE DE DÉROGATION
MINEURE

Le requérant doit transmettre sa demande en trois (3)
exemplaires à l'inspecteur municipal en se servant du
formulaire intitulé « Demande de dérogation
mineure ».

ARTICLE. 6- FRAIS EXIGIBLES

Le requérant doit accompagner sa demande de son
paiement des frais d'étude de la-dite demande qui
sont fixées à soixante-quinze dollars (75.00\$);
lesquels frais ne sont pas remboursables.

ARTICLE. 7- VÉRIFICATION DE LA DEMANDE

Sur réception d'une demande de dérogation mineure,
l'inspecteur municipal en vérifie le contenu et peut
s'il y a lieu, exiger du requérant qu'il lui
fournisse toutes informations supplémentaires.

ARTICLE. 8- TRANSMISSION DE LA DEMANDE AU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME

Après s'être assuré de la conformité de la
demande, l'inspecteur municipal transmet la demande
au comité consultatif d'urbanisme.

Lorsque la demande de dérogation mineure a déjà fait
l'objet d'une demande de permis ou de certificat, les
documents relatifs à cette dernière doivent également
être transmis au comité.

ARTICLE. 9- ETUDE DE LA DEMANDE PAR LE COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME

Le comité consultatif d'urbanisme étudie la demande
et peut demander de l'inspecteur municipal ou du
requérant des informations additionnelles afin d'en
compléter l'étude. (ex: demande d'un plan de
localisation)

Il peut également visiter l'immeuble faisant l'objet
d'une dérogation mineure.

ARTICLE. 10- AVIS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le comité consultatif d'urbanisme formule par écrit
et transmet au conseil son avis, en tenant
obligatoirement compte :

- 1- des dispositions des règlements de
zonage et de lotissement pouvant faire
l'objet d'une demande de dérogation
mineure;
- 2- du respect des objectifs du plan
d'urbanisme;
- 3- qu'une dérogation mineure ne peut être
accordée que si l'application des

- règlements de zonage et de lotissement a pour effet de causer un préjudice au requérant;
- 4- qu'une dérogation mineure ne peut être accordée si elle porte atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
 - 5- que la dérogation mineure peut viser des travaux en cours ou déjà exécutés à la condition que lesdits travaux aient fait l'objet d'un permis de construction et qu'ils soient exécutés de bonne foi;
 - 6- du plan et des règlements d'urbanisme;
 - 7- s'il y a lieu, de l'examen des études et des décisions antérieures relatives à des demandes semblables.

ARTICLE. 11- DATE DE LA SÉANCE DU CONSEIL ET AVIS PUBLIC

La directrice générale et secrétaire trésorière, de concert avec le conseil, fixe la date de la séance du conseil où la demande de dérogation mineure sera discutée.

Au moins quinze (15) jours avant la tenue de la séance décrite au paragraphe précédent, la directrice générale et secrétaire-trésorière doit faire publier un avis conforme aux dispositions du Code Municipal dont le contenu indique :

- 1 la date, l'heure et le lieu de la séance du conseil;
- 2 les effets de la dérogation mineure;
- 3 la désignation de l'immeuble affecté soit en utilisant la voie de circulation et le numéro d'immeuble ou à défaut, le numéro cadastral;
- 4 une mention à l'effet que tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

ARTICLE. 12- DÉCISION DU CONSEIL

Le conseil rend sa décision par résolution lors de la même séance et en transmet copie à la personne qui a demandé la dérogation;

Le conseil peut toutefois reporter sa décision à une séance ultérieure s'il le juge à propos, à la condition que soit publié un nouvel avis conforme aux dispositions du Code Municipal et indiquant entre autre la date, l'heure et le lieu de la séance où il sera statué sur la demande.

ARTICLE. 13- FRAIS DE PUBLICATION

La secrétaire-trésorière facture la personne qui a demandé la dérogation pour les frais de publication de l'avis prévu au second alinéa de l'article

ARTICLE. 14- REGISTRE DES DÉROGATIONS MINEURES

La demande de dérogation mineure et la résolution du conseil sont inscrites dans un registre constitué à cette fin.

ARTICLE. 15 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ A CLORIDORME, CE 7ième jour du mois de mai 2014.

Maire

Secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Résolution # 125-05-14

Demande don

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise un
don de 50\$ aux Chevaliers de Colomb.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Résolution # 126-05-14

Gala Méritas

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise un
don de 100\$ pour le gala Méritas
d'Esdras Minville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 - RAPPORT DU CONSEIL, EMPLOYÉS ET COMITÉS

Chaque conseiller fait état de l'état
d'avancement de ses dossiers respectifs.

7- ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DU 1^{er} avril AU 30 avril 2014

Résolution # 127-05-14

SUR LA PROPOSITION DE PATRICK SIMONY
CONSEILLER, IL EST RÉSOLU d'approuver
les comptes du mois d'avril de la
municipalité pour un montant de
62 601.93\$ incluant les salaires et les
heures supplémentaires des employés
(es), que chacun reconnaît avoir reçu
lors de la réunion préparatoire, de même
qu'une balance de vérification, les
écritures du mois de mars et le registre
des congés maladie de la dg et adjointe.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Je soussignée, Marie Dufresne
secrétaire-trésorière, certifie que la
municipalité possède les fonds
disponibles pour les dépenses du mois,
dont copie fait partie intégrante du
présent procès verbal. En foi de quoi
je remets ce certificat de fonds de
disponibilité.

Marie Dufresne, sec-trés.

RÉSOLUTION # 128-05-14

8- ADOPTION DES COMPTES À PAYER

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET
CONSEILLER, IL EST RÉSOLU le paiement
des comptes présentés au conseil
concernant l'administration courante et

les factures du projet. Les listes font partie intégrante du présent procès verbal :

1. Jean-Luc Heyvang, services professionnels : 8 381.67 \$
2. FQM; Comportement éthique : 1 236.00 \$
3. Raymond Chabot : 2^{ième} partie vérification livre : 8 841.58 \$
4. Avensys : pour le site de traitement : 3 329.45 \$
5. Aréo Feu...pince désincacération (une partie a été payé par les pompiers) 30 416.64 \$
6. Journal Le Phare : Site Wb : 1 154.74 \$
7. Adm Portuaire Cloridorme : Location terrain : 836.31 \$
8. Laboratoire BSL : analyse d'Eau : 742.74 \$
9. ATR : Cotisation 2014-2015 : 443.46 \$
10. Mauger Ford : 241.45+ 4944.00 (ou est la garantie ???)
11. Notaire Bouchard : Honoraires projet phase 4 : 6 208.65 \$
12. Roche, étude économie eau potable : 17 844.12 \$
13. Pierre-Paul Côté, correction MADA : 150.00 \$
14. BPr : Eaux usées : 5 153.84 \$
15. Factures gel chez Vital Coté. Le MTQ paie pas- justification requise :
16. Alain Côté : projet véhicule : 1 149.75 \$

Projet : les factures seront prélevées à même le règlement d'emprunt # 2008-04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. RÉSOLUTIONS ET RÈGLEMENTS

9.1 Résolution # 129-05-14

Engagement personnels saisonniers

SUR LA PROPOSITION DE NATHALIE FRANCOEUR CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE les personnes suivantes soient et sont engagés :

Daniel Huet préposé à l'entretien des infrastructures municipales, taux horaire 16.29, 40 hres/semaine débutant le 13 mai.

Conrad Côté et Yvan Côté, pour divers travaux, programme SEMO subventionné à 65%, taux horaire Conrad et Yvan 15\$-40 hres/semaine- maximum 20 semaines- sous la supervision de Yvan Pruneau. Début le 20 mai.

Jean Guy Côté, préposé aux infrastructures; taux horaire de 15\$, 40 hres/sem. Maximum 20 semaines pour travaux de rénovation, réparation, peinture, terrain de jeux, bâtiment éco-centre, projet chaffauds, etc...cette dépense est assumée en partie par le fonds Cartier énergie et l'autre par le projet. Début le 13 mai

Lucie Lachance, 15\$/hre, 35 hres/sem pour une durée de 14 semaines pour le café-boutique du Havre; Léonie Gauthier, 15\$/hre/35hres/sem pour une durée de 14 semaines le coût relié à ces engagements est assumé par les profits des boutiques et par le fonds Cartier énergie. Début du projet : 9 juin Jacynthe Langlais, 15\$/hre,

20hres/sem pour une durée de 10 semaines sur le programme SEMO donc remboursé à 65%. Débute en juillet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Résolution # 130-05-14

Déplacements

SUR LA PROPOSITION DE STÉPHANE FOURNIER
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil rembourse les frais de déplacements suivants : à Monsieur Marcel Mainville pour une rencontre portant sur le parc éolien de l'Estran à Grande-Vallée, le 23 avril, de même que la rencontre sur le PGMR Estran du 6 mai dernier toujours à Grande-Vallée, de même qu'à madame Jocelyne Huet (juste le 6 mai).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Résolution # 131-05-14

Symposium/incendie

SUR LA PROPOSITION DE DENIS FORTIN
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil autorise monsieur Yvan Pruneau à participer au symposium sur l'incendie qui se déroulera à Carleton-sur-mer les 7 & 8 juin prochain.

Que les frais reliés à ce déplacement sont remboursés selon la politique en vigueur dans la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Résolution # 132-05-14

Achat asphalte froide

SUR LA PROPOSITION DE DENIS FORTIN
CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'asphalte froide demandé par monsieur Pruneau afin de réparer les routes municipales, de même que les pièces de signalisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Résolution # 133-04-14

Produits du terroir/boutiques

SUR LA PROPOSITION DE STÉPHANE FOURNIER
CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise l'achat de produits du terroir pour les boutiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 Résolution # 134-05-14

Ouverture de l'éco-centre

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE l'éco-centre débutera ses activités
dès la semaine du 12 mai.

QUE l'horaire est : Samedi de 10h00 à
15h00.

QUE messieurs Yvan Pruneau, Léo
Francoeur, Daniel Huet et Jean Guy Côté
soient et sont nommés responsables de
la réception des matières récupérables,
chacun leur semaine, et qu'ils soient
informés adéquatement de leurs tâches.
Aucun temps supplémentaire n'est payé.
L'employé qui aura à faire le samedi,
n'entrera pas le vendredi.

QU'aucun débris de bois pourri ne sera
accepté à l'éco-centre.

QUE toute matière qui sera déposée dans
les containers sera facturée (bardeau
d'asphalte et tout autre matières non
recyclables).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 Résolution # 135-05-14

Semaine d'embellissement

SUR LA PROPOSITION DE STÉPHANE FOURNIER
CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE la semaine d'embellissement se
déroulera du 2 au 6 juin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7 Résolution # 136-05-14

Offre d'emploi pour boutique du Havre

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET
CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise sa
directrice générale à afficher un poste
de préposé (e) à la clientèle pour le
Café-boutique du Havre.

QU'UN comité de sélection soit formé
selon la liste déposée et acceptée au
conseil. Ce comité est formé de
personnes n'habitant pas Cloridorme,
donc complètement neutre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-très.

9.8 Résolution # 137-05-14

Adoption du règlement # 2014-04

RÈGLEMENT 2014-04 : RÈGLEMENT AUGMENTANT LE FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QUE l'article 1094.1 du code municipal autorise la municipalité de Cloridorme à constituer un fonds de roulement;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 14 avril 2014;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller MARCEL MAINVILLE, Et résolu que le présent règlement soit adopté.

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à augmenter le fonds de roulement qui passera de 49 000\$ à 100 000\$.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à transférer audit fonds de roulement une somme de 51 000\$ en provenance du surplus accumulé.

ARTICLE 3

La municipalité de Cloridorme est autorisée à emprunter audit fonds de roulement, par résolution pour fins d'administration courante.

ARTICLE 4

Lorsque les sommes empruntées servent pour fins d'immobilisation, le terme de remboursement ne peut excéder cinq (5) ans.

ARTICLE 5

Les intérêts du fonds de roulement seront appropriés annuellement comme revenus ordinaires au fonds général d'administration.

ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur Conformément à la loi.

Maire

_Secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.9 Dossiers et rapport de l'agente de développement.

Les rapports ont été déposés au conseil qui en a pris bonne note.

9.10) Résolution # 138-05-14

Soumission aménagement paysager

Maurice Bélanger paysagiste 147 537.81\$
Les feuillages du Québec inc.
170 505.63\$
Saho Construction inc. 218 073.66\$
Entretien paysager C.T.M. inc.
341 394.12\$

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE
CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE l'ingénieur de BPR a analysé les soumissions et recommande au conseil de retenir la soumission du plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence « Maurice Bélanger paysagiste » au montant de 147 537.81\$ (taxes incluses).

QUE la municipalité doit s'assurer d'obtenir l'avis de la direction régionale du ministère des Transports du Québec avant de procéder à la signature du contrat.

QUE toutes les permissions de construire et autres (servitudes, acquisitions etc..) sont disponibles pour la réalisation des travaux.

QUE mesdames le maire Jocelyne Huet et/ou Marie Dufresne, directrice générale sont autorisées à signer tout document relatif à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.11 demande de camp de jour - reporté

A) Résolution # 139-05-14

Vérification des app.respiratoires

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE
CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la vérification des appareils respiratoires du service incendie au coût de 658.51\$ par Aréo Feu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

B) Résolution # 140-05-14

Dérogations mineures

SUR LA PROPOSITION DE STÉPHANE FOURNIER
CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QUE deux dérogations mineures ont été
analysées par le CCU, soumis à
l'approbation des membres du conseil
municipal et acceptées par eux, (copies
fait partie intégrante du procès-
verbal).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C) Résolution # 141-05-14

Projet Pénélope/plongeurs

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE l'on avise les plongeurs de débiter
les travaux requis afin de pouvoir
présenter un vidéo lors des fêtes
commémoratives de juillet 2015.

QU'il sera trop tard si on attend à l'an
prochain. En attendant la réponse de
patrimoine Canada, la municipalité
paiera les factures qui seront
présentées dans ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOTE : madame Marie Dufresne dépose au conseil
municipal un compte rendu de la formation qui
s'est tenue à Matane portant sur le rôle des
élus et des DG. Signature du registre des
congrés maladie (Léona et Marie).

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame le maire invite les citoyens
à la période de questions.

Questions portant sur : l'aréna

Le conseil a tenu à rencontrer les employés saisonniers afin de leur expliquer les nouvelles procédures qui seront appliquées (évaluation, dossier, etc..) et les nouvelles directives (dossard obligatoire en tout temps et autre équipement de sécurité).

Clôture de la séance

13- Résolution # 142-05-14

Clôture de la séance

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 20h45.

« Je, Jocelyne Huet maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire

Sec-trésorière